

projet

ELAN MS EUROPE REACTIF PEA

I. Caractéristiques générales

I. 1. FORME DE L'OPCVM :

Dénomination : Elan MS Europe Réactif PEA
Forme juridique : Fonds Commun de Placement - constitué en France
OPCVM Nourricier : Le FCP est nourricier du FCP Elan Multi Sélection France - part C
Date de création : 20 octobre 1998
Durée d'existence prévue : 99 ans
Synthèse de l'offre de gestion :

Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs	Montant minimum de souscription
FR0007027321	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine : 152,45 €)

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Rothschild & Cie Gestion
 Service commercial
 29, avenue de Messine
 75008 Paris

Ces documents sont également disponibles sur le site www.rothschildgestion.fr

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la société de gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com

Les documents d'information relatifs à l'OPCVM maître Elan Multi Sélection France, de droit français, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers, sont disponibles auprès du Service Commercial de Rothschild & Cie Gestion (adresse et numéro de téléphone indiqués ci-dessus).

I. 2. ACTEURS :

Société de gestion :

Rothschild & Cie Gestion, Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 novembre 2004 sous le numéro GP 04000060
 Société en commandite simple
 29, avenue de Messine – 75 008 PARIS
 Filiale de Rothschild & Cie Banque (détenue à 78,80 %)

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts :

Rothschild & Cie Banque
 Société en commandite simple
 29, avenue de Messine – 75 008 PARIS
 Etablissement de crédit français agréé par le CECEI (Comité des Etablissements de Crédit et des entreprises d'Investissement)

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription/rachat :

Rothschild & Cie Banque

Commissaires aux comptes :

Deloitte & Associés
 185, avenue Charles-de-Gaulle
 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
 Signataire : Gérard VINCENT-GENOD

Commercialisateur :

Rothschild & Cie Gestion

Délégataires :

Rothschild & Cie Gestion assurera seul la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

HSBC Securities Services (France)
 93, rue des trois Fontanots

92000 Nanterre

Conseillers : Néant

II. Modalités de fonctionnement et de gestion

II. 1. CARACTERISTIQUES GENERALES :

Caractéristiques des parts ou actions : OPCVM de capitalisation

Code ISIN : FR0007027321

Nature du droit attaché à la catégorie de parts : Le droit attaché aux parts de capitalisation est un droit réel, un titre en capital. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

Inscription à un registre ou précision des modalités de tenue du passif : La tenue du passif est assurée par Rothschild & Cie Banque. L'admission des parts est assurée en Euroclear France.

Droits de vote : Le FCP n'a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion. Toute modification du fonctionnement du FCP est portée à la connaissance des porteurs, en fonction des modifications effectuées, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par tout autre moyen conformément à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Forme des parts ou actions : Au porteur

Décimalisation : Les parts du fonds ne sont pas décimalisées mais pourront l'être sur décision de la société de gestion

Date de clôture :

Dernier jour de bourse du mois de décembre (1^{ère} clôture décembre 1999)

Régime fiscal :

Ce fonds Commun de placement est éligible au PEA

Les OPCVM (SICAV ou FCP) ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'ils encaissent. S'agissant des personnes physiques, les produits sont imposés entre les mains des porteurs dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers lorsqu'ils sont distribués par les OPCVM et conservent la nature qui leur est propre (dividendes, obligations, intérêts de créances...). Le porteur peut donc bénéficier des mêmes avantages fiscaux que ceux liés à la détention en direct des titres.

Lors du rachat de parts par le porteur, la plus-value réalisée par le porteur est imposable au taux en vigueur si le seuil annuel de cession en vigueur est dépassé.

Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, des principes identiques s'appliquent aux distributions de revenus effectuées par l'OPCVM.

En revanche, les personnes morales sont imposées sur les plus ou moins-values latentes de leurs portefeuilles constitués d'OPCVM, sauf application du régime de l'article 209 OA du Code Général des Impôts.

Les porteurs fiscalement domiciliés hors de France sont soumis aux dispositions fiscales en vigueur dans leur pays de résidence, sous réserve de l'application des conventions fiscales internationales.

II. 2. DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Classification : Diversifié

Objectif de gestion :

Elan MS Europe Réactif PEA a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie « *Diversifiées euro - gestion flexible* » définie par © EuroPerformance (indicateur FRA OPC03 C DIV EURO GEST FLEX.), en investissant dans son FCP maître Elan Multi Sélection France et en ayant recours aux instruments financiers à terme.

La performance de l'OPCVM nourricier sera inférieure celle du maître en raison des frais de gestion propres du nourricier.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du FCP est le **FRA OPC03 C DIV EURO GEST FLEX**. Cet indice est calculé par © EuroPerformance, celui-ci correspond à la moyenne des performances de l'ensemble des OPCVM classés « *Diversifiées Euro - gestion flexible* ». L'allocation d'actifs varie en fonction des opportunités des marchés ou évolue dans le temps. La classification « *Diversifiées euro - gestion flexible* », est attribuée par © EuroPerformance à partir des informations officielles

(notices d'information ou prospectus complet), des données en provenance des sociétés de gestion avec les fiches produits, les inventaires de portefeuilles et les opérations sur titres. Cet indice est disponible sur le site www.europerformance.fr. Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

Stratégie d'investissement :

1. Description des stratégies utilisées :

Le FCP Elan MS Europe Réactif PEA est investi en permanence et en totalité dans les parts C de son FCP maître, le FCP Elan Multi Sélection France, et à titre accessoire en liquidités. *Il est à ce titre rappelé que le FCP Elan Multi Sélection France est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion, en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens coordonnés, dont des trackers, éligibles au PEA. Le pourcentage minimum de détention de ces OPCVM sera de 90 %, dont un minimum de 75% en OPCVM ou en trackers classés « actions françaises ».*

Conformément à l'objectif de gestion, consistant à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence représentatif d'un portefeuille mixte (cf. : description ci-dessus), l'exposition en actions européennes d'Elan MS Europe Réactif PEA pourra être modulée par l'intermédiaire des dérivés entre 0 et 100% de l'actif du fonds selon les anticipations du gérant.

Ainsi, en cas d'anticipation de la baisse ou de la hausse du marché action, le gestionnaire pourra respectivement couvrir ou exposer dans la limite d'une exposition globale d'une fois l'actif le portefeuille du FCP au marché des actions, conformément à son objectif de gestion.

L'utilisation des marchés à terme modifie ainsi de manière importante l'exposition du FCP Elan MS Europe Réactif PEA par rapport à celle résultant d'un simple investissement en direct dans le FCP maître Elan Multi Sélection France.

En effet, ce montage est basé sur l'intervention du fonds, à titre d'exposition ou de couverture, sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (prêt et emprunt de titres, futures et option d'indices, change à terme, swap d'indices) afin de piloter l'exposition du portefeuille :

- aux devises à titre de couverture ou d'exposition,
- aux actions, différente de celle du FCP maître via l'utilisation d'instruments financiers de hors bilan, et
- aux indices,

conformément à son objectif de gestion (gestion discrétionnaire), consistant à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence.

L'exposition globale du portefeuille au marché des actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise entre 0 et 100 %.

L'exposition globale du portefeuille au risque de change, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %.

Profil de risque:

L'actif du fonds sera en permanence et en totalité investi dans le FCP Elan Multi Sélection France qui est lui-même investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'utilisation des marchés à terme modifie de manière importante l'exposition du FCP Elan MS Europe Réactif PEA par rapport à un simple investissement en direct dans le FCP maître Elan Multi Sélection France.

1. Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés des actions de la communauté européenne. La sélection des OPCVM est à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les sous-jacents les plus performants.
2. Risque action :
 - a. le FCP peut connaître un risque lié aux expositions indirectes en actions, i.e. via son OPCVM maître et/ou l'utilisation par le FCP d'instruments financiers à terme. Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; l'OPCVM étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement.
 - b. lié aux investissements indirects dans les grandes, moyennes et petites capitalisations
Le FCP pourra être exposé indirectement aux actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.
3. Risque de change : le porteur pourra être exposé par ses engagements Hors Bilan à un risque de change (jusqu'à 100%) ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur liquidative du FCP.
4. Risque de contrepartie : risque de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension...), pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
5. Risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.
6. Risque de perte en capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Garantie ou protection: Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : tous souscripteurs

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un OPCVM diversifié éligible au PEA.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée des placements recommandée : Supérieur à cinq ans

Modalités de détermination et d'affectation des revenus : OPCVM de capitalisation

Fréquence de distribution : Néant

Caractéristiques des parts : Les parts de l'OPCVM sont libellées en euros, celles-ci ne sont pas décimalisées.

Modalités de souscriptions et des rachats

Les demandes de souscription et rachat sont reçues chaque jour à dix (10) heures auprès de Rothschild & Cie Banque et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant.

Montant de souscription initiale : une part

Réception des souscriptions et des rachats : Rothschild & Cie Gestion 29, avenue de Messine 75008 Paris / Rothschild & Cie Banque 29, avenue de Messine, 75008 Paris

Détermination de la valeur liquidative

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés en France.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.rothschildgestion.fr

Frais et commissions**COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4,75% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.09 % maximum

Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvements :	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Néant
Dépositaire : 100 %		

Rappel des Frais et commissions du FCP maître**COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4,75% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Il est précisé que le FCP Elan MS Europe Réactif PEA, nourricier des parts C du FCP Elan Multi Sélection France, sera exonéré des commissions de souscription et de rachat non acquises au FCP maître.

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2.09 % maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvements : Dépositaire : 100 %	Prélèvement maximum sur chaque transaction	0,03% sur les obligations françaises et étrangères 0,10% sur les actions françaises et étrangères 1% de la prime sur options sur actions et indices actions

Frais de gestion maximum des OPCVM sous-jacents : Les frais de gestion indirects nets d'Elan Multi Sélection France liés à ses investissements dans d'autre OPCVM ne représenteront pas en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents plus de 2% sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPCVM sous-jacents.

Commission de souscription des OPCVM sous-jacents : Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPCVM sous-jacents (1% maximum).

Commission de rachat des OPCVM sous-jacents : Néant.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.III. Informations d'ordre commercial

Les modifications soumises à une information particulière des porteurs seront diffusées auprès de chaque porteur identifié ou via Euroclear France pour les porteurs non identifiés sous forme de lettre d'information.

Les modifications non soumises à une information particulière des porteurs seront précisées dans les documents périodiques du fonds, disponibles auprès du dépositaire.

Le rachat ou le remboursement des parts se font auprès de Rothschild & Cie Banque.

IV. Règles d'investissement

La méthode de calcul de l'engagement de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'approximation linéaire telle que définie à l'article 411-44-4 du Règlement général de l'AMF.

Le FCP est investi en totalité et en permanence en parts C du FCP Elan Multi Sélection France.

LIQUIDITES

Détention de liquidités à titre accessoire dans la stricte limite des besoins liés à la gestion de ses flux

OPCVM

Un OPCVM nourricier peut détenir jusqu'à 100 % de son OPCVM maître.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Types d'interventions

marchés réglementés et assimilés :

- ces contrats sont conclus sur les marchés à terme réglementés mentionnés à l'article L. 214-42 du code monétaire et financier ;
- ces instruments financiers constituent des contrats à terme sur taux d'intérêt ou sur taux de change sur des marchés dont les règles définissent les conditions de fonctionnement, les conditions d'accès et de négociation, qui fonctionnent régulièrement et qui disposent d'une chambre de compensation prévoyant des exigences en matière de marges journalières ;

opérations de gré à gré :

dès lors qu'ils ne sont pas conclus sur un des marchés mentionnés aux deux alinéas précédents, ces contrats doivent répondre à chacune des 3 conditions fixées par décret.

V. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'OPCVM a adopté l'Euro comme devise de référence.

Le FCP est un fonds nourricier investi en totalité dans le FCP Elan Multi Sélection France.

Les opérations portant sur les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la société de gestion ; les contrats sur les marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

Les swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement.

Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPCVM sont valorisés au dernier cours connu

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus

DUPLICA

 SELECTION R

ANNONCE D'OST

000018

Du 17-12-2009
Numéro 53115
Intitulé **PEA Mme Thérèse Rambaud**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 19 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA

DUPLICATE

 **SELECTION R**

ANNONCE D'OST

000016

Du 17-12-2009
Numéro 52070
Intitulé **PEA Mme Madeleine Mathieu**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 103 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA

DUPLICATE

SELECTION R

ANNONCE D'OST

000014

Du 17-12-2009
Numéro 47148
Intitulé **PEA Mr Jean-François Simon**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veuillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 28 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA

DUPLICATA

 **SELECTION R**

ANNONCE D'OST

000012

Du 17-12-2009
Numéro 47103
Intitulé **PEA Mme Pascale Juglaret**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 14 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA

DUPLICATE

SELECTION R

ANNONCE D'OST

000010

Du 17-12-2009
Numéro 47102
Intitulé **Mme Pascale Juglaret**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veuillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 19 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA

DUPLICATA

 **SELECTION R**

ANNONCE D'OST

000008

Du 17-12-2009
Numéro 46807
Intitulé **PEA Mr Yves Carlin**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veuillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 13 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA

000006 0 0

DUPLICATE

SELECTION R

ANNONCE D'OST

000004

Du 17-12-2009
Numéro 46804
Intitulé **PEA Mme Yvette Grognet**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 45 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA

DUPLICA

SELECTION R

ANNONCE D'OST

000002

Du 17-12-2009
Numéro 45932
Intitulé **PEA Mr C. Burgat-Charvillon**
Conseiller Olivier Collin

Monsieur Olivier Collin
Perspectives
L'Etoile Gambetta
46 avenue Gambetta

74000 ANNECY

Elan MS Europe Réactif PEA

Veuillez trouver ci joint la notice d'information concernant
votre fonds.

En date d'arrêté du 17 Décembre 2009

Vous détenez 25 FCP diversifié
FR0007027321 Elan M S Europe Réactif PEA